

2018/E5/036

Question déposée par M. Jean-Louis DELPOUX
Au nom du groupe "PER L'AVVENE"

OBJET : Prolifération des cyanobactéries

La prolifération des cyanobactéries, appelée efflorescence, fleurs d'eau ou « bloom », est la conséquence d'une combinaison entre leurs adaptations et les facteurs environnementaux. Ces facteurs sont principalement une concentration importante de phosphore dans le milieu, une eau stagnante ou à faible circulation et une température élevée de l'eau.

Le développement des cyanobactéries peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau, car certaines d'entre elles possèdent la capacité à produire des cyanotoxines. L'Organisation Mondiale de la Santé considère que ces toxines peuvent être mortelles pour les animaux ; et peuvent provoquer chez l'humain des pathologies et symptômes divers.

A Codole les proliférations de cyanobactéries sont fréquentes, le niveau d'alerte 3, maximal, a été atteint (source OEHC) en 2013 et 2015, et correspond à la présence de cyanotoxines dans l'eau brute agricole et dans l'eau potable.

En août 2017, toujours sur le fondement des analyses de l'OEHC, on a dénombré un demi-million/ml de cyano dans le plan d'eau, et 14 000 dans l'eau brute agricole.

Sur le continent, l'atteinte de tels niveaux a entraîné la prise d'arrêtés interdisant la baignade, la consommation ou l'utilisation de l'eau alors qu'en Corse, la réaction des autorités compétentes a tardé et continue à se faire attendre.

Dans tous les cas, les conséquences des changements climatiques augmentent de plus en plus les risques de prolifération des cyanobactéries sur nos plans d'eau.

Face à ce constat qui exige une action ciblée, nous souhaiterions savoir quelles mesures de traitement vous envisagez prendre pour l'eau brute, sachant qu'il existe un risque pour les animaux domestiques mais aussi pour les agriculteurs qui utilisent cette eau pour irriguer par aspersion avec une inhalation possible de toxines ?

Je vous remercie.